

ACTE D'ENGAGEMENT

Consultation lancée pour la passation d'un marché à procédure adaptée (MAPA) en application du décret 2008-1356 du 19 décembre 2008, de l'article 28 du code des marchés publics issu du décret du 2006-975 du 1er août 2006 modifié et de la circulaire d'application du 29 décembre 2009 ; du décret 2004-1298 du 26 novembre 2004.

Pouvoir adjudicateur :

Dénomination : Collège Evariste Galois

Type d'acheteur public : Etablissement Public Local d'Enseignement (E.P.L.E)

Adresse : 34 rue de Fontenay - 92 340 BOURG-LA-REINE

SIRET : 199 212 424 00014 APE : 8531Z

Représentant légal du pouvoir adjudicateur : Madame TANGUY Bernadette

Personne chargée de l'exécution du marché et habilitée à renseigner : Madame DIGARD Stéphanie

Comptable assignataire des paiements : Monsieur ORCIERE Thierry

Objet du marché :

Marché public à bon de commande pour la conception, l'impression et la livraison des carnets de liaison du collège Evariste Galois de Bourg-la-Reine (92).

Date de publication de l'offre : 19 mars 2021

La prestation fera l'objet de bons de commandes, suivant les besoins du collège.

Coordonnées du candidat :

Je soussigné (nom, prénom)

Agissant au nom et pour le compte (intitulé complet et forme juridique de la société) :

Domiciliée:

N° de téléphone :

Email :

Ayant son siège social à : (adresse complète)

R.C.S :

SIRET :

APE :

Après avoir pris connaissance du Cahier des charges et des documents qui y sont mentionnés, que je déclare accepter sans modifications ni réserves.

- ✓ M'engage, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, au prix défini dans le devis n°.....en date du, dans les conditions définis dans le contrat.
Mon offre me lie pour la durée de validité des offres indiquées dans la lettre de consultation soit 120 jours.
- ✓ Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché, ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n°52-401 du 14 avril 1952.
- ✓ Demande que l'Administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter au crédit du compte suivant (joindre un RIB) Identifiant international de compte bancaire -

Fait le :

A,

Cachet commercial :

Signature de la personne habilitée à engager l'entreprise :